

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE ESPOIRS DE MATCH RACING



1 - Organisation :

Le Championnat de France de Voile Espoirs de Match Racing sera organisé du 16 au 19 Novembre 2017 par l'Association Match Racing Antibes. Cette compétition sera courue sur des First Class 7.5.

2 - Fonctionnement :

Le Championnat de France de Match Racing Espoirs est ouvert à 10 barreurs :

- A un (1) barreurs français disponible et candidat invité par la Commission Nationale Match Racing,

Les demandes d'invitation devront être envoyées à la Commission Nationale Match Racing avant le 1er novembre 2017 à l'adresse : habitable@ffvoile.fr

- Aux barreurs sélectionnables de chaque bassin :
 - . aux 3 premiers barreurs sélectionnés sur la sélective Manche / Mer du Nord
 - . aux 3 premiers barreurs sélectionnés sur la sélective Atlantique,
 - . aux 3 premiers barreurs sélectionnés sur la sélective Méditerranée.

Si cette procédure ne permet pas de sélectionner 10 barreurs, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'inviter les barreurs de son choix, ou de réduire le nombre de barreurs invités.

Lorsque l'organisateur du Championnat de France Espoirs Match Racing est en mesure de réunir une flotte de 8 bateaux et que les sélectives à ce championnat de France ou le nombre d'invitations le justifient, la Commission Nationale Match Racing se réserve le droit d'ouvrir ce championnat de France à 12 barreurs, en augmentant à trois (3) le nombre d'invitations.

Un barreur peut s'inscrire dans le bassin de son choix. Une épreuve sélective doit donc être ouverte à des barreurs non localisés sur le bassin ou déjà inscrits sur un autre bassin, sous réserve de place disponible. En revanche, un barreur ne peut se sélectionner que dans le bassin dans lequel il s'engage à jouer sa sélection.

3 - Inscription :

→ Aux épreuves de Sélection :

Les barreurs doivent s'inscrire directement auprès de chaque organisateur.

→ Au Championnat de France Espoir de Match Racing 2017 :

Les dossiers d'inscription des barreurs qualifiés devront être envoyés au plus tard 10 jours après leur qualification à l'AMRA Antibes.

Le dossier d'inscription des barreurs invités par la Commission Nationale Match Racing devront être envoyés au plus tard 10 jours après la confirmation d'invitation à l'AMRA Antibes.

→ Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France Espoirs de Match Racing 2017 :

- la fiche d'inscription dûment complétée

- le chèque de frais de constitution de dossier de : 330 €

- le chèque de garantie de participation de : 380 €
(à l'ordre de la FFVoile) *

- le chèque de caution matériel de : Pour montant (Cf. avis de course)
tel que défini dans l'avis de course

Dossier à envoyer à :

Association Match Racing Antibes (AMRA) - Quai Eric Tabarly – Port Vauban - 06600 Antibes

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Philippe Gomez : philippe.gomez@ffvoile.fr

Philippe Mourniac : p.mourniac@orange.fr

4 - Equipage :

4.1 - Le nombre de personnes à bord est défini dans les avis de course des différentes épreuves. Pour l'ensemble des épreuves du Championnat de France Espoirs de Match Racing, le poids moyen maximum d'un équipier est fixé à 87,5 kg pour les équipages masculins et mixtes.

4.2 - Pour les équipages exclusivement féminins, le poids moyen maximum défini en 4.1 est le même, avec la possibilité d'embarquer une équipière supplémentaire, sans dépasser le poids maximum autorisé dans l'avis de course correspondant.


4.3 – Pour les équipages dont l'ensemble des équipiers est âgé de 20 ans et moins (né après le 31 décembre 1996), le poids moyen maximum défini en 4.1 est le même, avec la possibilité d'embarquer un équipier supplémentaire, sans dépasser le poids maximum autorisé dans l'avis de course correspondant.

Tout(e) équipier(e) devra être né(e) après le 31 décembre 1991 et posséder la licence FFVoile 2017. Le barreur devra présenter à l'organisateur son numéro d'identification World Sailing.

Un barreur sélectionné ne pourra être remplacé que pour raison grave, à l'appréciation de la Commission Nationale Match Racing, pendant la durée du championnat. En cas de désistement d'un barreur sélectionné, la Commission Nationale Match-Racing pourra désigner un barreur remplaçant.

Pour obtenir un N° d'identification World Sailing, consultez le site World Sailing :

<http://www.sailing.org/sailors/index.php>

Dans la page ainsi obtenue, cliquer sur le pictogramme :  (en haut à droite)

5 - Règles applicables :

Le Championnat de France Espoirs de Match Racing est régi par :

- les règles World Sailing, les prescriptions de la FFVoile,
- le présent règlement, les avis de course et les instructions de course des différentes épreuves de sélection,
- Conformément à la régulation 20 World Sailing « code de publicité », tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Les concurrents peuvent apposer de la publicité sur leurs vêtements et équipements personnels sans restriction.

6 - Calendrier des épreuves sélectives :

Méditerranée : 16 et 17 septembre 2017 – First Class 7.5

Association Match Racing Antibes (AMRA) - Quai Eric Tabarly – Port Vauban - 06600 Antibes

E-mail : contact@matchraceantibes.fr - Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

Contacts : Philippe Gomez : philippe.gomez@ffvoile.fr

Philippe Mourniac : p.mourniac@orange.fr

Manche / Mer du Nord : 30 septembre et 1er octobre 2017 – First Class 7.5

Ligue de Voile de Normandie / Plan d'eau : Port de Plaisance du Havre CNP

76600 Le Havre – Tél : 02 35 21 38 88 – 02 35 21 95 96 - Fax : 02 35 43 20 81

Site internet : <http://www.voilenormandie.fr>

Contact : Cédric Chateau – Tél : 06 63 02 67 29 – Mail : cedchateau@gmail.com

Atlantique : 7 et 8 octobre 2017 - First Class 7.5

Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques - Le Beg Rohu

56510 St Pierre Quiberon - Tél: 02 97 30 30 40

Fax : 02 97 30 42 61 - Site Internet : <http://www.envsn.fr/>

Contact : Thierry Poirey –Tel: 06 08 17 78 18 - E-mail: thierry.poirey@envsn.sports.gouv.fr